

Lettre publique à la municipalité de XXXX
(date)

Monsieur le maire (ou madame la mairesse), mesdames et messieurs les membres du conseil municipal,

Je m'adresse à vous en tant que résident-e de xxxx. Je fais partie de tous ceux et celles qui aiment notre municipalité en raison de la qualité de vie, de la sécurité et de la richesse des contacts humains dont nous profitons.

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour attirer votre attention sur une situation préoccupante qui menace ces précieux acquis.

Comme partout ailleurs dans le monde, de plus en plus citoyens s'opposent ici aussi à la multiplication des sites d'antennes microcellulaires 4G de grande proximité que les entreprises de télécommunication ne cessent de déployer en préparation à l'arrivée de la 5G.

La technologie de 5^e génération n'a fait l'objet d'aucune étude visant à en démontrer l'innocuité. Son implantation est prévue sans aucune évaluation préalable de ses effets sur la santé et sans le consentement de la population, ce qui ferait de chacun de nous un cobaye involontaire dans une expérience menée par l'industrie des télécommunications.

Nous refusons de confier notre santé à une industrie ne pensant qu'aux profits !

Nous avons des craintes réelles et légitimes face aux impacts majeurs de la 5G qu'anticipent des centaines de scientifiques :

- ♦ **pour la santé humaine.** En premier lieu, celle des femmes enceintes, enfants en bas-âge, adolescents, malades, aînés et personnes électro-hypersensibles (EHS);
- ♦ **pour la santé de l'environnement.** La faune et la flore seraient affectés;
- ♦ **pour la valeur de nos propriétés.** Il est reconnu que la proximité des tours d'antennes micro-ondes fait chuter la valeur des propriétés voisines et donc le prix obtenu en cas de vente.
- ♦ **pour la protection de la vie privée et de la cybersécurité.** La multiplication des possibilités de capture d'information sur nos activités quotidiennes, en lien avec l'Internet des objets (IdO), serait une des conséquences de l'arrivée de la 5G.

À ces égards, la **Charte des droits et libertés de la personne** du Québec est censée garantir, notamment :

- ♦ Le « **droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne** » ;
- ♦ Le « **droit au respect de sa vie privée** » ;
- ♦ Le « **droit de vivre dans un environnement sain** » ;
- ♦ L'article 49 précise : « **Une atteinte illicite à un droit ou à une liberté reconnu par la présente Charte confère à la victime le droit d'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte.**

Considérant ce qui précède :

Moi, citoyen-ne de xxxx, je sollicite la protection bienveillante de nos élus afin que mes droits soient protégés et je leur demande avec respect :

1. que ma municipalité adopte dès que possible une résolution demandant au gouvernement fédéral de décréter un moratoire sur la multiplication des nouveaux sites microcellulaires d'antennes 4G et 5G et sur la vente aux enchères des licences d'utilisation des fréquences de la 5G, et ce, tant que la preuve n'aura pas été apportée, par une commission d'étude scientifique indépendante, à l'abri de toute influence de l'industrie, que la 5G n'aurait aucun impact négatif sur la santé humaine et la viabilité de la faune et de la flore.
2. que ma municipalité développe des normes de qualité de vie à la hauteur de mes aspirations :

Je veux que, dans ma ville, la santé et la vitalité de ses occupants soient protégées conformément au droit de chacun à un environnement sain, à une faune et une flore riches et diversifiées, et où la qualité de nos milieux de vie sera en permanence à l'abri de toute contamination électromagnétique excessive et déraisonnable.

XXXX: une expérience humaine protégée de la 5G.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs du conseil municipal, mes salutations distinguées.

Nom

Signature

Adresse

Courriel